

AR Prefecture

047-214700692-20251210-D2025121010-DE
Reçu le 24/12/2025



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 14
Votants : 16

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 10 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS-GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. ANTONIOLI - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME VICO – MME MAZZACATO – MME ANZELIN

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Intégration de la commune dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de l'Agglomération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe afin d'intégrer la commune de Colayrac – Saint Cirq dans l'opération de revitalisation territoriale _ ORT_ menée par l'Agglomération d'Agen.

Ce nouvel outil à destination des collectivités a été créé par la loi ELAN (portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 28 novembre 2018 en vue de la revitalisation des centres-villes et des centres bourgs.

Monsieur le Maire expose que la commune de Colayrac – Saint Cirq entend inscrire sa démarche de développement dans le cadre de l'opération de revitalisation territoriale menée par l'Agglomération d'Agen, opération qui est consécutive à l'opération cœur de ville d'Agen pôle urbain de cette entité.

Il explique également que cette adhésion à l'ORT permettra à la commune d'être prioritaire sur l'attribution de subventions de l'Etat.

L'argumentaire :

AR Prefecture

047-214700692-20251210-D2025121010-DE
Reçu le 24/12/2025

La commune de Colayrac – Saint Cirq est une commune située dans le département de Lot-et-Garonne. Elle est mitoyenne d'Agen, chef-lieu du département et d'arrondissement. La commune couvre une superficie de 21,36 km² et comptait 3 113 habitants en 2019. La population est en légère hausse sur les 13 dernières années (2823 habitants en 2006).

La commune de Colayrac – Saint Cirq a décidé, dans une optique de maintien et développement de la vitalité du bourg, d'entreprendre des travaux d'aménagement pour répondre aux problématiques de transition écologique, valorisation du patrimoine et de revitalisation.

Le projet de territoire a été façonné autour de deux axes de développement dont les objectifs sont détaillés ci-dessous :

- AXE 1 – Renouveau et valorisation du bâti vacant
- AXE 2 – Captation du flux traversant au profit de son dynamisme commercial et touristique
- AXE 3 – Aménagements et services adaptés à l'évolution de la population et tournés vers Garonne
- AXE 4 – Amélioration de la connexion au bassin de vie

Sur l'axe 1, les objectifs recherchés sont :

- d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine bâti sur la commune et de leur état,
- Réduire le nombre de bâtiments vacants et permettre un renouvellement de l'offre tant en habitations qu'en cellules commerciales,
- Aligner la stratégie de la commune avec son ambition d'être une « polarité de proximité » d'après le SCoT et anticiper les impacts sur l'offre et la demande de logements.

Sur l'axe 2, les objectifs sont de capter le flux passant et tirer parti des déplacements quotidiens (école, sport...) pour maintenir les commerces en place et en développer d'autres et, d'attirer des commerces originaux/complémentaires de l'offre existante à proximité, le long du linéaire de la D813 pour capter le flux potentiel de clients.

Sur l'axe 3, les objectifs sont :

- d'asseoir la position de polarité de proximité concernant les services notamment sur l'aspect scolaire et périscolaire : développer davantage l'offre périscolaire, se concentrer sur des programmes de rénovation des établissements scolaires et valoriser son offre sportive,
- De reconnecter la commune à la Garonne afin de mettre à profit le cadre naturel et les équipements dont la commune bénéficie : inviter à s'arrêter plutôt que passer.

Sur l'axe 4, les objectifs sont :

- d'améliorer l'accessibilité avec des modes de transport variés et notamment le vélo et les transports en communs pour connecter le centre-bourg aux autres parties de la commune, à Agen et au Pont Camélat,
- de définir une stratégie touristique et promouvoir les atouts de la commune pour la faire connaître.

AR Prefecture

047-214700692-20251210-D2025121010-DE
Reçu le 24/12/2025

La signature d'une convention doit formaliser cette intégration à l'ORT de l'Agglomération d'Agen.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'y autoriser.

La convention devra ensuite être validée par le conseil communautaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- **d'adhérer** à l'opération de revitalisation territoriale (ORT) menée par l'Agglomération d'Agen;
- **de signer** la convention formalisant cette intégration de la commune de Colayrac – Saint Cirq à l'ORT menée par l'Agglomération d'Agen;
- **de donner** mandat à monsieur le Maire pour signer cette convention.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 10 décembre 2025
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS